

§ II. — Les guillemets.

Cette petite figure est destinée à marquer le commencement, la suite et la fin des discours ou des citations, et quelquefois à appeler l'attention sur un mot au milieu d'une phrase. Les guillemets sont le plus moderne des signes de la ponctuation, et ne remontent pas, croyons-nous, à plus de cent-cinquante ans. Ce fut un Allemand du nom de Guillaume (ou *Wilhem*) qui les imagina et le premier les mit en usage : de là *wilhemet*, *guillemet*. Les guillemets ont eu de la peine à se faire accepter. La France, avec son génie clair et pratique, leur fit bon accueil et assura leur avenir. L'Italie et l'Espagne sont restés à l'égard du guillemet dans une indifférence qui surprend. On a toujours aussi, nous ne savons pourquoi, évité de l'introduire dans les éditions innombrables de l'Écriture-Sainte, et, le premier des éditeurs, j'en ai doté, en 1866, mon *Novum Testamentum* portatif, accompagné de commentaires, de cartes et de la concordance. Une telle exclusion ne s'explique que par la routine, à laquelle la part est faite trop belle en toutes choses. Si nous réclamons ici, de toute notre énergie, pour le maintien des anciennes règles quand elles ont pour elles la raison, ce culte ne va pas jusqu'à repousser les innovations utiles et sages : nous le disons une fois pour toutes ; et si, suivant le vœu de Beauzée, on perfectionnait davantage les signes qui rendent toute lecture plus intelligible, plus nette à l'œil, nous ne serions point en retard pour l'applaudir. — M. de Lamartine l'a tenté quant au *point*, qu'il distinguait en *petit point* non suivi de majuscule, et en *grand point* l'exigeant : un seul auteur, que nous sachiez, s'est rangé à cette méthode, M. Louandre, dans sa traduction de Tacite. Mais, en vérité, l'invention ne méritait pas de vivre ; elle n'avait rien pour elle ; elle est tombée au bout de trois ou quatre volumes.

Les vieux livres, dépourvus de guillemets, offrent donc toute espèce d'embarras pour savoir où finit un discours, un extrait, une citation. L'auteur était réduit, comme on le voit surtout dans les ouvrages espagnols (Louis de Grenade, Louis de Léon, etc.), à terminer ainsi : « Telles sont les paroles de notre témoin... ; Ici finit le discours... ; Jusqu'ici la citation, etc. » Le guillemet en dit autant d'un trait de plume.

1.—En commençant, il prend cette forme «, les becs tournés vers le texte ; en finissant, il observe la même règle, becs vers le discours ou la citation, ». Comment doit-il être tourné quand il accompagne, à gauche, le texte dans son développement ? Deux méthodes sont en présence : l'une lui conserve la position du commencement, « ; l'autre le tourne ainsi, ». Nous avouons notre entière préférence pour la seconde, et voici nos raisons. Elles sont historiques d'abord : au début de l'invention du signe, et même longtemps après, les guillemets se plaçaient à la droite de la page, et alors ils étaient tournés en dedans, », cela se conçoit ; quand on les reporta sur la gauche, ils conservèrent la même forme, », et c'est ainsi qu'ils ont été pratiqués constamment et universellement, sauf de rares exceptions. Vers 1820 ou 1825, on voulut les tourner en dedans, « : de belles éditions de cette époque les portant ainsi. Mais on tarda peu à en voir les inconvénients, et on revint partout aux guillemets en dehors, jusqu'à ces dernières années, où, comme on sait, il a fallu du neuf à tout prix. Seulement, ce neuf, pour les guillemets, n'est pas heureux. Dans une foule de cas, on se trouve gêné pour distinguer ce qui est simplement continuation, de ce qui ne l'est pas, comme, par exemple, lorsque plusieurs textes se suivent ou que l'alinéa qui continue la même pensée n'est cependant pas du même auteur. De plus, il arrive fréquemment que la citation se termine par un mot, une syllabe même, qui ouvre la dernière ligne : ce mot, cette syllabe, encadrés à l'extrémité, semblaient faire citation et bande à part : ce qui heurtera le coup-d'œil de tout homme de goût. Enfin, on conçoit à priori qu'il faille un signe distinctif pour ce qui commence et pour ce qui continue ; ainsi, nous mettons une majuscule à l'ouverture d'une phrase, les autres mots de la même phrase, en sont privés : pourquoi les guillemets ne reproduiraient-ils pas cette nuance ? Nous préférons donc, et de beaucoup, l'ancienne méthode, et nous restons persuadés qu'on y reviendra définitivement.

2.—Voici un des cas dans lesquels la typographie fait erreur journallement : c'est pour le signe de ponctuation final. Doit-il être mis avant ou après le dernier guillemet ? Distinguons. A la suite d'une phrase, d'une série de phrases, de tout un discours, c'est après le point ; le guillemet avant, au contraire, si la citation n'est qu'une incidente dans la phrase principale, non guillemetée ; à plus forte raison si les guillemets n'enferment qu'un mot isolé pour le faire ressortir. Exemples :—J'ai toujours entendu dire : « Il est beau de pardonner à ses ennemis. »—Est-ce de lui-même ou après avoir lu la Bible que Platon appelle DIEU « Celui qui est » ? L'interrogation, ici, porte sur la phrase principale, et non sur « Celui qui est ». Cette distinction est parfaitement saisissable et claire : et pourtant, dans la presque totalité des livres imprimés, on n'en fait point de cas. Les typographes se plaignent lorsqu'un auteur intelligent sollicite leur attention sur ce point, et bon nombre ne comprennent même pas ce qu'on veut leur dire.

3.—On a formulé une règle que nous repoussons. Les italiques, a-t-on dit, excluent les guillemets. Et pourquoi, je vous prie ? Que marque le guillemet ? un discours ou une citation : ne puis-je écrire l'un ou l'autre en caractères différents sans qu'ils perdent leur qualité de citation ou de discours ? Je conviens que, si un discours tout entier est en italiques, il se détachera assez de lui-même pour rendre inutiles les guillemets, mais sans les proscrire *par principe*. Cela est frappant surtout dans les extraits dont la traduction est mise à côté du texte, ou dont une partie est en italiques pour attirer davantage l'attention. Exemple :—Un ami qui m'est très-dévoté me disait : « J'ai lu dans l'Écriture cette parole qui donne à réfléchir : *Celui qui méprise les petites choses tombera peu à peu dans les grandes.* »—Voilà comment il faut guillemeter. Avec la règle que nous combattons, on écrira : « J'ai lu dans l'Écriture, etc. » : *Celui qui méprise*, etc. : en sorte que la citation même sera exclue des guillemets : n'est-ce pas inadmissible ? Ailleurs, les typographes nous donneront :—« Cette parole de la Bible est bien vraie : Le jeune homme suit jusqu'à la fin sa voie : » *Adolescens, juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea.* Qui ne croirait que ce latin n'a rien à faire avec le texte ? cependant c'est le texte même, dont la traduction précède ! Ainsi, le bon sens et le bon goût exigent que les guillemets soient maintenus jusqu'à la fin de la citation, du discours, italiques ou non. Ce n'est pas ce qui se fait, mais ce qu'on doit faire, qui est à considérer.

V. POSTEL.

(A continuer.)

Etymologie.

BAS-BLEU.—Il paraît que ce mot remonte à Pope, et qu'il l'appliquait aux bas sales, et non pas réellement de couleur-bleue, de femmes beaux-esprits dont s'entourait la célèbre lady Montagu.

O. D.

—*Blue-stocking*, en anglais. Je cite — Fournier, je crois, — de mémoire.

Vers la fin du siècle dernier, lady Montagu tenait à Londres un petit cercle littéraire ; il suffisait, pour y être admis, d'avoir écrit quelques articles, et surtout de faire parade d'exéquer les auteurs français. Un certain personnage, auquel ses talents, son esprit avaient acquis droit d'admission, hésitant néanmoins à se faire présenter à cause du peu de soin qu'il apportait d'habitude à sa toilette, mistress Montagu leva ses scrupules, répétant que l'habit ne faisait pas le moine, et que, fût-on vêtu comme le dernier hobereau des Cornouailles, porté-on gros souliers et *bas bleus*, l'on serait admis chez elle, pourvu qu'on en fût digne par son intelligence et ses lumières.

Le mot de lady Montagu eut du succès, et le *bas-bleu* passa en proverbe.

TH. PASQUIER.

—Mistress Elisabeth Montague (qu'il ne faut pas confondre avec lady Marie Wortley Montague) avait formé, en Angleterre,